



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Libourne  
Canton des Coteaux de Dordogne

R P

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 033-213301948-20260320-2026\_13-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE GRÉZILLAC

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° 2026\_13

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Grézillac), sous la présidence de Monsieur René PRÉVÔT.

Présents : Monsieur René PRÉVÔT, Madame Cathy THOMAS, Monsieur Guillaume LESPINGAL, Madame Marion MENDIONDE, Monsieur Didier NEBRED, Monsieur Patrick LARRIEU, Monsieur James GONZALEZ, Monsieur Eric TACCHINI, Monsieur Alain GREIL, Madame Marlène SARDA, Madame Véronique BAZ MALSANG, Madame Stéphanie BASSAUD, Madame Julie BARREAU, Monsieur Cyrille BAILLY, Madame Ludivine DELANNOY

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Didier NEBRED est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **Objet : Création des commissions communales et désignation de leurs membres.**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

#### **Délibération n°2026\_13**

**N° d'ordre : 2026-20-03-06**

**Article 1** : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission Finances,
- 2 - Commission Urbanisme,
- 3 - Commission Patrimoine communal,
- 4 - Commission Voiries et aménagements,
- 5 - Commission Ressources humaines,
- 6 - Commission Enfance et jeunesse,
- 7 - Commission Associations et affaires culturelles,
- 8 - Commission Communication,
- 9 - Commission Logements communaux,
- 10 - Commission Sécurité.

**Article 2** : Les commissions municipales comportent au maximum 5 membres, sauf pour la commission

RP

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

SLOW

ID : 033-213301948-20260320-2026\_13-DE

finances qui sera composée de 9 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions. Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

**Article 3** : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

**Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret**

✚ 1 - Commission des Finances :

René PRÉVÔT  
Guillaume LESPINGAL  
Didier NEBRED  
Ludivine DELANNOY  
Éric TACCHINI

Catherine THOMAS  
Marion MENDIONDE  
Cyrille BAILLY  
Marlène SARDA

✚ 2 - Commission Urbanisme :

René PRÉVÔT  
Cyrille BAILLY  
James GONZALEZ

Didier NEBRED  
Julie BARREAU

✚ 3 - Commission Patrimoine communal :

René PRÉVÔT  
Didier NEBRED  
James GONZALEZ

Guillaume LESPINGAL  
Cyrille BAILLY

✚ 4 - Commission Voiries et aménagements :

René PRÉVÔT  
Julie BARREAU  
Éric TACCHINI

Guillaume LESPINGAL  
James GONZALEZ

✚ 5 - Commission Ressources humaines :

René PRÉVÔT  
Guillaume LESPINGAL  
Didier NEBRED

Catherine THOMAS  
Marion MENDIONDE

✚ 6 - Commission Enfance et jeunesse :

René PRÉVÔT  
Stéphanie BASSAUD  
Ludivine DELANNOY

Guillaume LESPINGAL  
Véronique BAZ MALSANG

✚ 7 - Commission Associations et affaires culturelles :

René PRÉVÔT  
Véronique BAZ MALSANG  
James GONZALEZ

Catherine THOMAS  
Ludivine DELANNOY

✚ 8 - Commission Communication :

René PRÉVÔT  
Didier NEBRED  
James GONZALEZ

Catherine THOMAS  
Cyrille BAILLY

✚ 9 - Commission Logements communaux :

René PRÉVÔT  
Stéphanie BASSAUD  
Éric TACCHINI

Didier NEBRED  
Alain GREIL

✚ 10 - Commission Sécurité :

René PRÉVÔT  
Guillaume LESPINGAL  
Alain GREIL

Catherine THOMAS  
Julie BARREAU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

RP

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213301948-20260320-2026\_13-DE

S<sup>2</sup>LO

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.*

*Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :*

*Et de la publication sur le site internet de la commune le :*

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
A Grézillac, le 20 mars 2026

Monsieur Didier NEBRED A  
Secrétaire de séance



Monsieur René PRÉVÔT  
Président de séance



